

# Info Village

Automne 2019

3125, chemin Capelton
Adresse du site Web www.northhatley.org



## La municipalité à votre service

#### Maire

Michael Page

Conseillère, siège #1

Pauline Farrugia

Conseillère, siège #2

Marcella Davis Gerrish

Conseiller, siège #3

**Guy Veillette** 

Conseiller, siège #4

Elizabeth Fee

Conseiller, siège #5

Aaron Patella

Conseiller, siège #6

Alexandre-Nicolas Leblanc

Directeur général et secrétairetrésorier, Coordonnateur des mesures d'urgence, Responsable de l'accès aux documents, et Gestionnaire du barrage

**Benoit Tremblay** 

Secrétaire-trésorier adjoint

Bruno Bélisle

**Adjointe administrative** 

Marie-Pier Roy

Inspecteur en bâtiment et en environnement

Fannie Pelletier-Beaudry

Contremaître aux travaux publics

Dany McKelvey

Journaliers aux travaux publics

Scot Fergusson & Trevor Lowry

### Heures d'ouverture de l'hôtel de ville

Du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h et de 13h à 16h vendredi: 8h30 à 12h30

#### Pour nous joindre

3125, chemin Capelton North Hatley (Québec) JOB 2CO

Courriel: info@northhatley.org communication@northhatley.org

Téléphone: 819 842-2754 Télécopieur: 819 842-4501

Site Internet: www.northhatley.org

#### Numéros importants :

Urgence 911

SQ 310-4141 ou \*4141 (cell.)

État des routes 511 Urgence-santé 811

## Séance régulière du conseil

Les prochaines séances régulières du Conseil se tiendront les

> 7 octobre. 4 novembre et le 2 décembre

à compter de 19 h, au Centre communautaire, 3127, chemin Capelton.



- Popote roulante (lundi et mercredi)
- Clinique de pression artérielle
- Clinique de soins de pieds
- Visites amicales
- Repas communautaires
- Évènements sociaux
- Magasinage
- Support aux proches aidants

Pour plus d'information, contactez l'Aide communautaire au 819 821-4779 ou Judy Bean au 819 842-2995.

## N'oubliez pas de changer l'heure!

Le changement pour l'heure d'hiver se fera le dans la nuit du 2 au 3 novembre 2019.

> Il faudra reculer vos montres et appareils électroniques d'une heure



Page 3 Info Village





## LES SAMEDIS JUSQU'AU 12 OCTOBRE

ET DES COULEURS D'AUTOMNE

- Durée du parcours : environ 1 h
- 20 \$ aller / 30 \$ aller-retour / 100 \$ famille\*
- Départs d'Ayer's Cliff à 10 h et 13 h
- Départs de North Hatley à 11 h 30 et 14 h 30



www.lewippi.com

SUR RÉSERVATION SEULEMENT (paiement en ligne disponible)

\*Une famille est constituée de 4 personnes (1 ou 2 adultes accompagnés d'enfants de 12 ans et moins) Info Village Page 4

## **COLLECTE DE FEUILLES**

La collecte des feuilles aura lieu entre le 28 octobre et le 11 novembre 2019.

Voici les consignes à respecter :

- Les feuilles doivent être mises dans des sacs de papier compostables;
- Aucun sac de plastique ne sera ramassé;
- Les sacs ne doivent pas contenir d'épines de pins, sapins ou autres déchets;
- Les sacs de feuilles doivent être déposés en bordure du chemin et non sur la voie publique.

En plus de la collecte, d'autres pratiques sont possibles en vue de revaloriser les feuilles mortes :

- 1. Broyer les petites quantités de feuilles à l'aide d'une tondeuse. Elles feront un excellent engrais.
- 2. Déposer les feuilles dans le bac brun (matières compostables).
- 3. Déposer des feuilles déchiquetées dans les plates-bandes. Elles serviront de protection hivernale et de nourriture pour les plantes. Attendre à la fin de l'automne, alors que les plantes sont en période de dormance.
- 4. Employer les feuilles mortes pour couvrir le potager. Le sol n'aime pas être dénudé, car il risque d'être compacté sous l'effet de la neige et de la pluie. Si les feuilles ont tendance à s'envoler, placer un filet, un grillage ou une toile géotextile. Au printemps, laisser les feuilles en place : elles se décomposeront progressivement.



## La Foire ÉCOSPHÈRE dans les Cantons de l'Est

La Foire ÉCOSPHÈRE annonce le retour, pour une quatrième édition, de sa foire environnementale, du 27 au 29 septembre, à la pointe Cabana à Magog.

Sous les grands chapiteaux, 100 exposants et 30 conférenciers présenteront des initiatives en alimentation bio et locale, produits de santé, nouvelles technologies vertes, construction écologique, Zéro déchet et organismes de conservation.



Pour plus d'information, rendez-vous à l'adresse suivante : https://foireecosphere.org/programmation-magog/

Page 5 Info Village

## STATIONNEMENT DE NUIT

Nous désirons vous rappeler que selon le règlement # 2018-611, qu'il est strictement interdit de stationner votre véhicule sur les chemins publics ainsi que dans le stationnement municipal durant la période hivernale à compter du  $1^{\rm er}$  novembre au  $1^{\rm er}$  avril, entre 23 h et 8 h.

Les véhicules stationnés qui contreviennent à cette consigne seront immédiatement remorqués aux frais du propriétaire et sont passibles d'une amende.

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'application de ce règlement.



## Ramonage des cheminées

Avec l'arrivée des températures plus fraîches, plusieurs d'entre nous utiliserons leur foyer pour se réchauffer. Un bon entretien de vos cheminées peu vous permettre de profiter de la chaleur de votre foyer et de le faire en toute sécurité.

Rappelez-vous qu'un feu de cheminée peut causer des dommages majeurs à un bâtiment, d'où l'importance d'effectuer au moins une fois par année le ramonage de toute cheminée raccordée à une installation de chauffage à combustible solide (foyer, poêle à combustion, etc.).

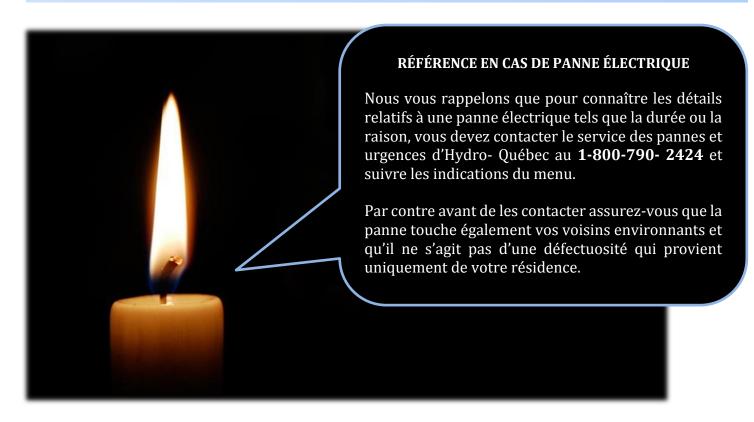
Vous pouvez ramoner vous-même votre cheminée ou confier ce travail à un ramoneur professionnel

Pour assurer votre sécurité, choisissez un entrepreneur qualifié. Pour bien choisir votre ramoneur, nous vous suggérons de vérifier auprès de l'Association des professionnels en chauffage (APC) et d'y consulter sa liste de membres.

Si le ramoneur doit réparer la cheminée ou le foyer, il est également conseillé de vérifier s'il détient un permis de la Régie du bâtiment du Québec. Exigez un reçu qui prouve que le ramonage a été effectué.

La Municipalité du Village de North Hatley ne recommande et n'accrédite aucune entreprise de ramonage.

Info Village Page 6



## **ABRIS D'AUTO TEMPORAIRE**

Les abris d'auto temporaires sont autorisés du 1er novembre au 15 avril de l'année suivante.

Ils doivent être constitués d'une structure métallique recouverte de toile ou de polyéthylène.

Ils doivent être installés sur un espace de stationnement ou sur la voie d'accès à un minimum de 1,5 mètres (5'), ou 3 mètres (9'9") pour un terrain situé sur un coin de rue, de l'emprise de la voie publique.

En dehors de cette période, l'abri d'auto (incluant la structure) doit être démonté et remisé.

## **VACCINATION CONTRE LA GRIPPE**

La Santé publique désire informer la population que sa campagne de vaccination contre la grippe commencera à compter du 1er novembre.

#### Pour prendre rendez-vous

Dès le 1<sup>er</sup> octobre : par courriel au ClicSanté.ca

Dès le 15 octobre par téléphone au

819 812-5118 (Région de Sherbrooke)

1 877 921-5118 (sans frais – ailleurs dans la région)



Page 7 Info Village



## Recyclage du verre

Depuis quelques mois, la Municipalité du Canton de Hatley dispose d'un dépôt

Il s'agit d'un conteneur spécialisé pour ce genre de collecte. Elle vise à recycler le verre domestique (bouteilles de vin et contenants de verre de toutes sortes excluant la vaisselle, les ampoules et la vitre).

**Emplacement**: stationnement de l'hôtel de ville du Canton de Hatley, 4765,

**Horaire**: accessible en tout temps.

SVP. Veuillez retirer les couvercles et bouchons (pas de métal, de liège ou de plastique, seulement du verre)

## **Nouvelle signalisation**

Une nouvelle signalisation fera apparition sous peu sur la rue Massawippi.

Il s'agira d'un arrêt obligatoire positionné à l'intersection Massawippi/Woodward en descendant vers le village.

Une signalisation indiquant le nouvel arrêt sera également mise en place pour faciliter le changement.

Nous profitons également de l'occasion pour vous sensibiliser à adopter une conduite sécuritaire et courtoise en respectant les limites de vitesse sur les autres artères principales du village soit, la rue Sherbrooke, rue Capelton, chemin Magog et chemin du Lac.

